

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2011

---

**LOI DE FINANCEMENT RECTIFICATIVE  
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 3459)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par  
M. Bur, rapporteur  
au nom de la commission des affaires sociales

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« procède au versement d' »,

le mot :

« verse ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel (harmonisation avec l'alinéa précédent).